



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Compte de concours financiers

**PROGRAMME 824**

**Prêts et avances à des services de l'État**



**2024**

PROGRAMME 824  
**Prêts et avances à des services de l'État**

---

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

**Prêts et avances à des services de l'État**

Programme	n°	Présentation stratégique
824		

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

Emmanuel MOULIN

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 824 : Prêts et avances à des services de l'État

L'objet du programme est de permettre d'octroyer des prêts et avances à des services non distincts de l'État (budgets annexes, services autonomes de l'État, services nationalisés). Le programme porte actuellement les crédits correspondant à une seule avance, bénéficiant au Budget annexe du contrôle et exploitation aériens (BACEA).

Un tel mode de financement n'a cependant pas vocation à être pérenne, conformément à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), dont l'article 24 dispose que « les prêts et avances sont accordés pour une durée déterminée ». Le recours par le BACEA aux prêts du Trésor permet notamment de concourir au financement de ses investissements.

La durée classique des prêts accordées au BACEA au cours des dernières années est de dix ans. Le BACEA s'était engagé dans une démarche de réduction de ces durées mais en 2020, la crise économique a déstabilisé l'industrie aéronautique. Ainsi, les conventions de prêt proposent au BACEA une durée d'amortissement flexible, assortie d'un plafond de dix ans. Lors de chaque tirage, le BACEA peut déterminer librement la durée de l'emprunt dans la limite de ce plafond, y compris pour une durée infra-annuelle.

Les conditions de recours à un prêt du Trésor tiennent :

- au caractère certain de la ressource financière permettant le remboursement du prêt, qu'il s'agisse de son montant comme de la possibilité juridique et technique de la mobiliser. Cette condition est essentielle pour la qualité de la gestion de trésorerie de l'État. Elle évite que l'octroi d'un prêt ne se transforme de fait en subvention de l'État.

- à la neutralité financière du prêt pour l'État, cette neutralité étant assurée par la facturation d'un taux d'intérêt au moins égal à celui du titre de dette de l'État de même échéance, conformément à la LOLF.

Les taux d'intérêt des titres d'État de maturité à court et moyen terme ont été négatifs de 2014 à 2022. Or, octroyer un prêt à taux négatif aurait un coût pour l'État, et aurait un effet déresponsabilisant pour l'organisme bénéficiaire. L'article 24 de la LOLF autorisant l'application d'un taux d'intérêt supérieur à celui des titres d'État de même échéance, l'Agence France Trésor applique un taux d'intérêt plancher de 0 %, auquel s'ajoutent un prix du temps et des frais de gestion, voire une prime de risque dans certains cas.

### Pilotage et acteurs

L'Agence France Trésor est chargée de mettre en œuvre les prêts et les avances ayant fait l'objet d'un vote par le Parlement et d'une décision d'ouverture de crédits par le ministre chargé des finances.

Chaque décision détermine le bénéficiaire, le taux du prêt, sa durée maximale et le montant des sommes prêtées, ainsi que, le cas échéant, les modalités pluriannuelles de remboursement du prêt.



## Prêts et avances à des services de l'État

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales  
824

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – Prêts et avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »		256 619 989 238 217 124	0 0
<b>Totaux</b>		<b>256 619 989</b> <b>238 217 124</b>	<b>0</b> <b>0</b>

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – Prêts et avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »		256 619 989 238 217 124	0 0
<b>Totaux</b>		<b>256 619 989</b> <b>238 217 124</b>	<b>0</b> <b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
7 - Dépenses d'opérations financières	256 619 989 238 217 124 113 590 741 93 384 535		256 619 989 238 217 124 113 590 741 93 384 535	
<b>Totaux</b>	<b>256 619 989</b> <b>238 217 124</b> <b>113 590 741</b> <b>93 384 535</b>		<b>256 619 989</b> <b>238 217 124</b> <b>113 590 741</b> <b>93 384 535</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
7 – Dépenses d'opérations financières	256 619 989 238 217 124		256 619 989 238 217 124	
71 – Prêts et avances	256 619 989 238 217 124		256 619 989 238 217 124	
<b>Totaux</b>	<b>256 619 989</b> <b>238 217 124</b>		<b>256 619 989</b> <b>238 217 124</b>	

**Prêts et avances à des services de l'État**Programme n° Justification au premier euro  
824

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Prêts et avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »	0	238 217 124	238 217 124	0	238 217 124	238 217 124
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>238 217 124</b>	<b>238 217 124</b>	<b>0</b>	<b>238 217 124</b>	<b>238 217 124</b>

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
0	0	256 619 989	256 619 989	0

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
238 217 124 0	238 217 124 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>238 217 124</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %



**Prêts et avances à des services de l'État**

Programme	n°	Justification au premier euro
824		

**Justification par action****ACTION (100,0 %)****01 - Prêts et avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	238 217 124	<b>238 217 124</b>	0
Crédits de paiement	0	238 217 124	<b>238 217 124</b>	0

Pour couvrir son besoin de financement, le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » bénéficie de prêts du Trésor.

De 2015 à 2019, le BACEA a suivi une trajectoire de désendettement, qui s'est traduite par une diminution du stock de prêts. Ainsi, les crédits ouverts en 2020 (50,0 M€) au titre des prêts s'inscrivaient en baisse par rapport au montant voté en 2019 (59,7 M€) et en 2018 (87,2 M€).

La baisse du trafic aérien en lien avec la crise de la Covid-19 a toutefois provoqué en 2020 un besoin de financement de 1 250 M€, couvert par 50 M€ de crédits ouverts en loi de finances initiale ainsi que 500 M€ ouverts en première loi de finances rectificative et 700 M€ ouverts en deuxième loi de finances rectificative, puis en 2021 un besoin de financement de 1 100,6 M€, couvert par 1 060,6 M€ de crédits ouverts en loi de finances initiale ainsi que 40 M€ ouverts en loi de finances rectificative. En 2022 le besoin de financement de 352 M€ a été couvert par les crédits ouverts en loi de finances initiale. Le montant de crédits ouverts en 2023 s'établit à 256,6 M€.

Pour 2024, les prévisions du trafic aérien se situent au niveau d'avant la crise sanitaire. Dans ce contexte, la hausse prévisionnelle de recettes du BACEA engendre un besoin global de recours à l'emprunt en légère baisse par rapport à 2023, estimé à 238,2 M€. Compte tenu des remboursements prévus, l'encours total de dette du BACEA à fin 2024 est prévu en diminution de 144 M€ par rapport à fin 2023.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	238 217 124	238 217 124
Prêts et avances	238 217 124	238 217 124
<b>Total</b>	<b>238 217 124</b>	<b>238 217 124</b>